

Gouvernement du Québec

Décret 1202-98, 23 septembre 1998

CONCERNANT le ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE, conformément à l'article 83 de la Loi sur Investissement-Québec et sur Garantie-Québec (1998, c. 17), le ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie soit responsable de l'application de cette loi;

QUE le présent décret remplace le décret 1054-98 du 21 août 1998.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

30924

Gouvernement du Québec

Décret 1203-98, 23 septembre 1998

CONCERNANT le ministre des Finances

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE, conformément à l'article 9 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), le ministre des Finances exerce les fonctions du ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie relatives à l'application de la Loi sur la Société générale de financement du Québec (L.R.Q., c. S-17).

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

30925

Gouvernement du Québec

Décret 1204-98, 23 septembre 1998

CONCERNANT la nomination de membres substitués du Conseil du trésor

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le décret 136-96 du 29 janvier 1996, modifié par les décrets 1533-96 du 11 décembre 1996, 20-97 du 22 janvier 1997 et 1094-97 du 28 août 1997, soit de nouveau modifié:

1^o par le remplacement du troisième alinéa du dispositif par le suivant:

«Que monsieur Roger Bertrand soit désigné vice-président du Conseil du trésor et chargé de présider ce conseil en l'absence du président;»;

2^o par l'insertion, à la fin du quatrième alinéa du dispositif, de ce qui suit «, madame Nicole Léger et messieurs Joseph Facal et François Legault.»

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

30926

Gouvernement du Québec

Décret 1205-98, 23 septembre 1998

CONCERNANT le Comité ministériel de l'emploi et du développement économique

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le décret 143-96 du 31 janvier 1996, modifié par les décrets 1093-97 du 28 août 1997 et 1164-97 du 10 septembre 1997, soit modifié de nouveau, par le remplacement du deuxième alinéa du dispositif par le suivant:

«QUE fassent partie de ce comité le vice-premier ministre et ministre d'État de l'Économie et des Finances, le ministre d'État à la Métropole, le ministre d'État des Ressources naturelles, la ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité et ministre responsable de la Condition féminine, le ministre des Transports, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministre de l'Environnement et de la Faune, le ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, le ministre des Régions, le ministre responsable des Services gouvernementaux, le ministre délégué au Tourisme et la ministre déléguée au Revenu;».

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

30927